

Service : Secrétariat Directrice Adjointe

Affaire suivie par :

Corinne CLERGET

Villeurbanne Doua
1, rue de la Technologie
F - 69622 Villeurbanne cedex

Courriel corinne.clerget@univ-lyon1.fr

Tél +33 (0)4 72 69 20 92

Villeurbanne, le 9 Septembre 2013

**A l'attention des
Chefs de Département
Secrétariats de Département**

Site de Villeurbanne Doua

Objet : Procédure en cas de vol de vélo

Lorsqu'un étudiant signale s'être fait voler son vélo, vous devez l'orienter vers le commissariat ou la gendarmerie pour procéder à un dépôt de plainte pour vol.

Lors de la déclaration, il devra préciser que :

- des caméras vidéo sont en place sur le campus,
- l'officier de police judiciaire doit faire parvenir un ordre de réquisition des images, en précisant la date et le créneau horaire, par mail (alain.bizeul@univ-lyon1.fr) ou par fax (04.72.44.58.30) ou par téléphone (04.72.44.58.29),
- les images ne sont gardées que 7 jours.